

COMMENT S'INSCRIRE EN TANT QUE PARTICIPANT D'UNE STRUCTURE ?

1

JE RÉCUPÈRE LE CODE DE MA STRUCTURE

Chaque établissement souhaitant participer au Défi doit s'inscrire sur le site internet via un référent identifié.

Je récupère le « code établissement » qui permettra d'être rattaché.e à ma structure, auprès de mon référent.

2

JE M'INSCRIS

Une fois le code en ma possession, je m'inscris en tant que participant.e. Je crée mon compte afin de recevoir mon code participant et découvrir l'outil d'enregistrement des kilomètres.

3

J'ENREGISTRE LES KILOMÈTRES PARCOURUS

Quand le Défi commence, j'inscris mes kilomètres effectués sur les trajets domicile-travail (aller-retour).

Si je n'ai pas accès à Internet, je remplis les tableaux de comptage mis à disposition par mon référent. Je les lui remets à la fin du Défi pour qu'il centralise toutes les informations sur le site.

4

JE VALIDE MES INFORMATIONS À LA FIN DU DÉFI

Une fois mes kilomètres enregistrés, je vérifie qu'il n'y a pas d'erreur avant de valider mes informations.

INSCRIVEZ-VOUS SUR [DEFI-JYVAIS.FR](https://defi-jyvais.fr)